

Ce Journal paraît tous les Dimanches.  
Le Bureau du Journal est place de la Boucherie des Terreaux, à l'angle de la rue Lanterne. n. 7, au 2. étage;  
Les lettres et paquets devront être affranchis. — On peut aussi s'abonner chez M. FALCONET, rue Tolozañ, n. 6.

# L'ÉCHO

Le prix de l'abonnement, qui se paie d'avance, est de 1 fr. 25 c. pour un mois, 3 fr. pour trois mois; 6 fr. pour six mois, et 11 fr. pour l'année. On ajoutera, pour les frais de poste, 2 c. par numéro pour le département, et 4 c. hors du département

# DE LA FABRIQUE,

## Journal Industriel et Littéraire de Lyon.



### SOMMAIRE.

M. Fulchiron. — Inconvenance, etc. — Concours : Lettre de M. Méziat. — Lettre de M. Beaulieu. — Banquet St-Simonien. — Lettre de M. Chartaud cadet. — Conseil des Prud'hommes. — Budget d'un homme du peuple en Bretagne. — Pétition des ouvriers de Paris. — Lettre du président de la société, etc. — Jurisprudence; Affaire du curé Vion. — VARIÉTÉS : Statistique monétaire de la France. — Marine française. — Statistique d'Elbeuf et Caudebec. — Chemins de fer. — Journalisme dans les Indes. — Polygraphie : un russe, etc. — Coups de navette. — Annonce.

### M. FULCHIRON Député.

Quò usque tandem *Fulchiron*.

Qu'a-t-on fait pour les ouvriers de Lyon? s'est écrié avec une sainte indignation M. GARNIER-PAGÈS, l'hôte de la ville de Lyon. On leur a fait la CHARITÉ! c'est à la tribune nationale que ces paroles insultantes viennent d'être proferées. Et quel est l'insolent?..... C'est M. FULCHIRON.

La CHARITÉ, à nous prolétaires, qui réclamons du travail et nos droits de citoyens! La CHARITÉ! c'est là tout ce que l'on peut pour nous, on ne nous doit rien autre. Voilà tout ce que nous offre le coryphée des aristocrates de coffre-fort auxquels juillet a donné le pouvoir.

Pardon, à M. Garnier-Pagès, de la comparaison que nous allons faire; certes, nous ne lui ferons pas l'injure d'établir un parallèle sérieux entre lui et M. Fulchiron. Ce député des comptoirs est sans doute plus riche, voilà son seul mérite.

Nous ne pouvons dans cette feuille étrangère à la politique, dissertar des opinions, mais nous pouvons répondre à qui nous interpelle de si haut; nous dirons donc que la sympathie des ouvriers lyonnais est acquise au député de l'Isère, au président de la société *aide-toi le ciel t'aidera*. Ce qui le prouve, c'est un fait entré aujourd'hui dans le domaine de l'histoire. Lorsqu'un charivari, symbole de la justice populaire, se faisait entendre devant le domicile de M. Jars, lorsque son collègue, M. Fulchiron, ne pouvait s'y soustraire que

par un strict incognito, M. Garnier-Pagès voyait deux mille citoyens, dont les prolétaires formaient la majorité, accourir à un banquet civique préparé en son honneur. Nous pouvons parler au nom des ouvriers, car on ne nous contestera pas le droit de nous dire au moins l'organe d'un grand nombre. C'est en leur nom, sûrs de n'en pas être désavoués, que nous remercions le représentant énergique de la jeune France; nous avons foi en lui, l'avenir le révélera; il méritera, n'en doutons pas, le titre d'*incorruptible*; il sait, lui, que les ouvriers lyonnais ne veulent pas qu'on leur fasse la CHARITÉ, mais qu'on allège leurs charges et qu'ils puissent vivre en travaillant; que du moins pour prix de ces charges pénibles, ils ne soient plus des *ilotés*. Il n'affecte pas le dédain superbe de M. Fulchiron et consors, pour les neuf dixièmes de la population; il ne demande pas : *Qu'est-ce qu'un prolétaire?* Il s'est rendu courageusement l'organe et le défenseur de *ceux qui n'ont pas de droits*.

O M. Fulchiron, si nous pouvions croire que c'est par ignorance que vous demandez ce que c'est qu'un prolétaire, nous vous le pardonnerions de bon cœur! Apprenez-le donc : Un prolétaire, c'est celui qui produit ce que d'autres consomment.

Par contre, et au nom de la classe ouvrière, nous repoussons, nous flétrissons la conduite de M. Fulchiron. Il ose se dire fils et petit fils d'ouvriers! Qu'elle ironie! La fortune lui a donc bientôt fait oublier son obscure naissance. Il est millionnaire, dit-on, est-ce en gagnant 32 sous par jour que ses pères ont accumulé des millions? Lui-même, borne-t-il là son salaire de banquier? Admettons qu'un banquier soit au-dessus d'un ouvrier, mais un ouvrier est un homme, un banquier est-il un dieu? Assez de jongleries, nobles et puissans seigneurs!

Qui force M. Fulchiron et ses pareils de parler? Sous l'influence de quel cauchemar agissent-ils donc? Qu'ils votent ce que bon leur semble, pour ou contre la charte, les journaux politiques leur répondront; mais quand ils attaqueront la classe prolétaire, nous avons mission pour répondre à leurs injures, à leurs calomnies; rien ne nous détournera de ce devoir.

Nous repoussons par un démenti formel toutes les assertions de M. Fulchiron.

Il est faux que des négocians ayent fait travailler

sans avoir des commandes (1). Qu'on cite les noms de ces philanthropes! Ce ne sont pas les commandes qui ont manqué, c'est le salaire; il ne faut pas l'oublier. Les ouvriers ont pris toujours patience, lorsque par des circonstances quelconques, le travail a manqué. Mais lorsqu'ils ont vu que l'ouvrage abondait, mais à un prix tel qu'ils ne pouvaient pas vivre en travaillant, ils se sont émus; et de là, la demande d'un tarif; et de là, les journées de novembre. Fatales journées! Oui, bien fatales, si elles ne servent même pas de leçon! L'on y ramène toujours notre pensée, et l'on parle de réconciliation!... Oui, nous nous souvenons d'avoir vu ces mots: *Union, Fraternité, Oubli*, c'était sur une proclamation de l'autorité, mais c'était le 24 novembre 1831... Les ouvriers lurent et crurent, nous fûmes les premiers à leur dire de croire.... DEPUIS, nous ne les avons lus nulle part, ces mots bienveillants.

DEPUIS, le *Courrier de Lyon*, ce plat valet du justemilieu, a été fondé en haine de la classe ouvrière.... DEPUIS, M. Fulchiron a parlé.... Oh! s'il savait le mal qu'il fait à ceux dont il entreprend gauchement de défendre les intérêts; s'il savait combien sont irritantes aujourd'hui les passions du négociantisme produites au grand jour! Oh! alors il se tairait.

Nos ouvriers ne se plaignent pas, dit encore M. Fulchiron. Et qu'en sait-il? A-t-il visité nos ateliers? Il s'est contenté de voir ses commettans, et il veut être rapporteur dans ce grand procès!

Mais c'est assez nous occuper de cet homme. Heureusement il a cessé d'être lyonnais.... Nous nous en félicitons.... Portons notre vue sur un avenir plus doux.... Continuez, vous tous qui avez un cœur patriote et des entrailles pour le peuple. Votre mission calomniée est difficile; mais où serait la gloire sans cela? Vous ne vous laisserez pas intimider par les croissemens furibonds des hommes d'argent. Le règne des suppôts de *Baal*, des esclaves de *Mammon*, est sur le point de finir. Soyez les apôtres de la résurrection sociale. Salut à Garnier-Pagès et à ceux qui l'imiteront!

#### INCONVENANCE DU VOTE

### des Prud'hommes étrangers à la Fabrique des étoffes de soie,

Dans les affaires spéciales à cette fabrique.

Suite et fin (v. n° 58).

Nous avons dit dans notre premier article que le conseil des prud'hommes était du nombre des tribunaux exceptionnels, c'est-à-dire, créés spécialement pour une matière déterminée, plus encore qu'à raison de la qualité des personnes. Ce n'est qu'en matière criminelle ou de police qu'on a eu égard à cette qualité, et de là sont nées les juridictions de la cour

(1). Il faut observer qu'à Lyon les marchands fabricans se divisent en deux classes dont la spéculation est bien différente. Les uns ne travaillent que par commission, les autres travaillent sur des articles qui sont toujours de vente, et par conséquent ils font fabriquer sans commission. Ce sont ces derniers qui gagnent le plus; en effet, ils spéculent sur le bas prix des soies (ce qui est bien licite), et sur le bas prix des façons, ce qui l'est moins. Aujourd'hui, par exemple, les fabricans qui ont fait fabriquer, jouiront par l'augmentation du prix des soies, d'un grand bénéfice dont certes ils ne feront pas jouir les ouvriers. Ils ont profité de la stagnation des affaires pour faire travailler à bas prix et gagner un peu plus; est-ce qu'on leur doit beaucoup de remerciemens?

des pairs, des conseils de guerre, de discipline, etc. Nous avons encore dit que c'était l'introduction du jury dans les affaires civiles et une réminiscence de la loi primitive du talion. A cet égard, on sait que le principal avantage du jury est la garantie donnée à un citoyen d'être jugé par ses pairs, et cette garantie se trouve dans le conseil des prud'hommes, puisque ce sont des marchands et des fabricans appelés par la seule voie rationnelle, celle de l'élection, à juger leurs confrères d'industrie. On pourrait seulement se plaindre, et ce sera pour nous l'objet d'un article prochain; on pourrait se plaindre de ce que tous les justiciables (1) au conseil ne sont pas appelés à voter l'élection de leurs magistrats; nous ne voyons pas pourquoi ce droit a été restreint à quelques-uns. Dès à présent nous pouvons élever nos plaintes sur ce que les prud'hommes étrangers à la fabrique d'étoffes de soie n'ont pas été élus en dernier lieu comme l'ont été les autres. Il en résulte une anomalie choquante. Ce défaut d'élection vicie leur mandat, et est à nos yeux un motif actuel et grave de l'inconvenance de leurs votes que nous cherchons à établir.

Quant à la loi du talion, elle est, nous pensons, suffisamment connue des lecteurs.

Le chancelier Poyet, soumis à un édit qu'il avait lui-même porté, avait tort de s'en plaindre, et il lui fut justement répondu: *Tu patere legem quam ipse tulisti* (2).

C'est ce qui arrive dans les tribunaux de commerce et conseils de prud'homme. Ces fonctionnaires, étant juges et parties, profitent des conséquences de leurs jugemens ou les subissent d'une manière plus prochaine et plus directe que les juges des autres tribunaux. Pour eux la loi du talion est toujours imminente.

Nous avons encore dit dans notre premier article que l'établissement des juridictions spéciales a eu principalement pour but de donner aux professions, qui en sont l'objet, des juges capables d'apprécier, et de juger eux-mêmes sans avoir besoin de recourir aux lumières d'une expertise longue et coûteuse. Cette proposition n'a pas besoin de commentaire, elle est même plus à portée d'être universellement sentie que les deux premières dont nous venons de nous occuper, et que beaucoup de personnes, ignorant que tout s'enchaîne, pourraient regarder comme oiseuses.

De ces principes, découle la conséquence que l'intention du législateur en créant des tribunaux spéciaux, a été 1° de donner à certains industriels le jugement par leur pairs; 2° d'enchaîner ces derniers par la loi du talion; 3° de cumuler dans eux les fonctions de juges et d'experts.

Cette intention est-elle remplie lorsque des hommes qui ne remplissent pas ces conditions viennent s'adjoindre à eux? Peut-on hésiter à répondre non. Ces hommes, que j'appellerai intrus, ne remplissent aucune des prévisions législatives, ne peuvent se dire les pairs de ceux qu'ils jugent, ils n'ont rien à espérer ni à redouter de la loi du talion; ils ne connaissent pas même l'industrie sur laquelle ils prononcent. L'économie de la loi se trouve donc anéantie; c'est en vain qu'une juridiction exceptionnelle a été fondée, et c'est un grand mal, parce qu'il est toujours fâcheux de multiplier les rouages de la machine gouvernementale.

(1) Voyez la nomenclature de ces justiciables, dans le *Manuel des Prud'hommes* de Léopold, p. 34.

(2) Tu dois souffrir la loi que toi-même as portée.

Ainsi donc notre avis est celui-ci : Le conseil entier des prud'hommes ne peut juger que les questions générales, telles que, par exemple, celle de la libre défense et autres analogues. Tous les hommes sont censés aptes à juger les questions de droit; mais dans les questions de fait, c'est-à-dire, spéciales à une industrie, les prud'hommes, seuls nommés pour représenter cette industrie, doivent avoir voix délibérative. Nous sommes certains que la section de fabrique ne s'ingérera jamais d'apporter son vote dans les questions de chapellerie, bonneterie, etc., s'il s'en présente. Nous pensons encore que jusqu'à ce qu'il ait été fait droit aux plaintes fondées des industries qui ne sont pas représentées au conseil, comme celles notamment de *bottier, ébéniste, horloger, luthier, tonnelier*, etc. Le conseil des prud'hommes est appelé tout entier à prononcer. On ne saurait en ce cas exclure aucun de ses membres. Tous ont un droit égal dans l'état actuel.

Ici finirait notre tâche si nous ne voulions répondre dès à présent à une objection facile à prévoir.

On va nous opposer une fin de non recevoir, résultant de ce que le décret qui a institué le conseil des prud'hommes n'a point fait de distinction, et on s'appuyera sur ce principe vrai en général : *qu'il ne faut pas distinguer là où la loi ne distingue pas.*

Nous ferons observer que nous nous sommes servis du mot *inconvenance* au lieu de celui de *nullité* ou autre conforme, et l'on sait que nous ne reculons pas devant le droit d'appeler chaque chose par son nom lorsque nous parlons de la conduite du conseil dans la question du droit d'assistance, refusé à M. Tiphaine à M<sup>e</sup> Aagier, nous ne craignons pas de la qualifier d'arbitraire, de scandaleuse, d'immorale même; mais comme nous devons proportionner les épithètes aux choses, nous nous bornons au mot d'*inconvenance*. Ce mot satisfait toute notre pensée. L'*inconvenance* d'une chose est un motif suffisant pour des hommes d'honneur de s'en abstenir. Il n'y aurait aucun mérite à le faire si à cette inconvenance venait s'ajouter une loi prohibitive.

Il est présumable que si Napoléon eût prévu le petit nombre de causes étrangères à la fabrique qui se présenterait à Lyon, il n'aurait pas créé d'autres sections (1). Mais il est aussi présumable de croire qu'il a pensé que tous les prud'hommes ensemble, et chacun en particulier, n'apporteraient que des votes éclairés, et que dès-lors ils s'abstiendraient *motu proprio* de concourir à une délibération, lorsque ne pouvant y apporter aucunes lumières, ils seraient en quelque sorte obligés de suivre l'exemple des *moutons de Panurge*.

En résumé, les prud'hommes sont des juges experts, ce n'est qu'à cette considération qu'ils doivent leur institution. Quiconque n'est pas expert ne doit pas juger une question de fait, et dès-lors nous avons prouvé *l'inconvenance du vote des prud'hommes étrangers à la fabrique, dans les questions qui lui sont spéciales.*

Nous avons traité suffisamment cette question pour n'y plus revenir, du moins nous l'espérons; nous traiterons ailleurs, ainsi que nous l'avons dit plus haut, celle du *défaut de concours de tous les justiciables à la*

*nomination des membres du conseil.* Nous pouvons encore traiter celles de *l'injustice résultant du nombre supérieur des prud'hommes négocians, à celui des prud'hommes chefs d'atelier; et du défaut d'harmonie résultant de la dissémination des prud'hommes.*

Quant à celle de *l'adjonction et du vote illégal des suppléans*, nous sommes heureux d'annoncer aux ouvriers que notre plainte (voir *l'Echo*, n<sup>o</sup> 50) a été entendue. Cet abus scandaleux a cessé : on nous en a donné l'assurance; il était trop monstrueux pour pouvoir être défendu. Espérons que les autres disparaîtront successivement.

M. C....

## CONCOURS.

M. Vernay propose le mot de *tissooiriste*. M. Méziat, à ceux par lui proposés, ajoute ceux de *sericariers* et *tissericiers*.

Lyon, le 27 novembre 1832.

## AU RÉDACTEUR.

Monsieur,

*La langue universelle fut la pensée de toute ma vie...*

LEIBNIZ.

Ce ne fut que par une idée toute philosophique, puisqu'elle se rattache au langage universel des peuples, que je vous proposai un mot étymologique pour remplacer celui de *ferrandiers*. C'était un pas à faire vers un but scientifique, c'était un atome de progrès à extirper de l'immensité des progrès qui nous restent à faire. En homme sensé, nous ne devons prendre en considération la question que je venais de soulever, sachant bien que c'est à l'imperfection des langues qu'il faut attribuer en grande partie les paradoxes et les erreurs; mais ce pas au texte même de votre concours qu'il faut attribuer cette polémique longue et fastidieuse, sur une aussi simple question. En effet, vous dites : Nous ne devons pas oublier que c'est un sujet de goût et de convenance auquel le public doit donner son approbation. Étrange erreur ! C'est tout comme si l'on demandait à une jeune fille le nom qu'elle voudrait porter, elle ne manquerait pas de désigner celui qui serait le plus conforme à son esprit romanesque : *quot capita tot sensus*. Les Berzélius, les Vanquelin, en appelant *chlorure de sodium*, ou *hydro-chlorate de soude* (le sel de cuisine) ne consultèrent pas le public, ils n'eussent pas obtenu son assentiment. Cependant les arts brillent d'un nouvel éclat depuis ces nouvelles nomenclatures. La simple question était donc de trouver un nom qui réunit les deux qualités exigées par la logique : la *COMPRÉHENSION* et l'*EXTENSION*, quelle que soit d'ailleurs sa désinence; les deux mots que je vous ai proposés, en leur appliquant la règle néologique sagement expliquée par un veloutier (voir *l'Echo* n<sup>o</sup> 54), remplissent parfaitement les deux indications demandées, *sericariers* et *tissericiers*; ce dernier, auquel on pourrait conserver la désinence en *iens*, a de plus l'avantage d'être imitatif.

Je laisse au jugement éclairé des membres de la commission, le soin de décider si les autres mots proposés ne sont pas amphibologiques, incomplets, ou d'une idée trop extensive; quant au mot *soiericifères*, je les prie de faire attention que le mot latin *faber* ne s'applique qu'à l'artisan qui emploie le marteau. Du reste, je suis bien persuadé qu'en cette circonstance ces messieurs suivront les sages préceptes de Locke : « N'employez jamais les mots sans y attacher une idée; faisons-leur toujours signifier la même chose; ne les rendons pas obscurs par de mauvaises applications. »

Daignez, Monsieur le rédacteur, accueillir ces dernières observations sur une proposition qui doit être résolue par l'affirmative en faveur de la science; s'il en était autrement, ce serait à douter d'une émancipation plus grande, puisque la moindre question progressive resterait sans solution.

Agrez l'assurance de ma haute considération.

MEZIAT.

Lyon, le 27 novembre 1832.

Au même.

Monsieur,

D'après ce qui a été dit dans ma précédente, sur l'étymologie et sur son importance, je crois donc ne pouvoir mieux conclure que d'examiner la signification de celui de *canon* (mot d'origine latine).

(1) Les ouvriers chapeliers, notamment, ne soumettent aucune cause, ou très rarement, au conseil, attendu qu'avec raison ils ne se trouvent pas suffisamment représentés. Nous devons espérer que cet ordre de choses changera. Alors seulement on pourra rayer du code pénal les articles relatifs aux coalitions d'ouvriers; alors, cesseront les associations occultes, connues sous le nom des *devoirs* et qui nous échoquent aujourd'hui, parce que, reflet du moyen âge, elles sont antipathiques à nos mœurs actuelles.

de *carneur*, celui-ci de *canneta*, mot italien dérivé de celui de *canne* ou *camelle*, roseau assez généralement connu; il fut apporté en France lors de l'émigration des *florentins*, qui établirent, les premiers, à Lyon, et avant, à Avignon (comtat), des métiers pour fabriquer des étoffes de soie, relativement aux articles légers, et non des étoffes d'or et d'argent depuis long-temps établies avant cette époque; ces articles sont tels que *florence*, *padoue*, etc.; quant aux satins, *lévantines*, nous verrons plus loin leur signification. Pour revenir à la signification du mot de *cannu*, on observera, comme l'a remarqué M. Aleon-Dulac, en parlant des fabriques en France, que les principaux ustensiles qui servaient à cette fabrication étaient de *canne*, et préférés sans doute à cause du poli et de la légèreté de ce bois ligneux; et le mot *trancanner* ou *transcanner*, signifiant transmettre d'une canne sur une autre, prouve assez cette vérité. Si on observe que dans l'ancien idiôme lyonnais, comme j'en citerai plus loin quelques phrases de différents siècles; si on observe, dis-je, que tous les mots dont les dernières syllabes se terminaient en *eur*, *eux*, *euf*, *arc*, *art*, *oi*, *oir*, etc., se prononçaient et se prononcent encore, par les vieillards, en *u*; *liseur*, *lisu*; *farceur*, *farçu*; *fileur*, *filu*, etc., *art* ou *air*: *l'air* de la soie, pour *l'art* de la soie; les *airs* des sarazins, pour les *aqueducs* des romains; *paressu*, pour *pareseux*; *bornu*, pour *bourgneuf*; *benait*, pour *benoit*; *benaitte*, pour *benoîte*; *benèti*, pour *benitier*; *trafusu*, de *trafusoir*, ou transmettre d'un fuscau sur un autre; le nom de *nave te*, *naveta*, qui vient de *radius*, ou qui décrit un rayon des traits au filamment.

*Cannete*, de *canneta*, *cannetille*, diminutif de *cannu*, étant de ce bois; *tyau*, de *tuay*.

*Pointizelle*, de *pointe* en ailes, *agnolet*, de *annelet*, petit anneau, *tempia*, de *tempier*, qui signifie *etamper*, *tirer*; *enverger*, mettre des verges pour *ranger*, *lier*.

*Rouet* ou *ruet*, vient de *rhombus*, qui décrit un ovale, *panaire* de *panne*, sorte d'étoffe que l'on a remplacée par un cuir qui sert à recouvrir l'étoffe.

*Camart* de *camora*, pièce faite d'écorce de bois léger, en forme de cylindre, pour recouvrir le rouleau de devant.

*Accoca*, de *accota*, vieux terme qui signifie *appuye*.

Voilà, Monsieur, ce que j'ai pu recueillir sur ce sujet, en travaillant sur la statistique dont je vous ai parlé, dans de vieux manuscrits que M. Delandine, alors bibliothécaire de la ville, eut la complaisance de me communiquer; et j'ajouterai à cela des phrases dont j'ai aussi parlé sur les différents idiômes de cette ville; elles sont extraites d'une chronique sur les mazes de l'Île-Barbe, et autres manuscrits de cette abbaye, qui, je pense, doivent être encore à la bibliothèque, et dont le *Laboureur* s'est servi pour son histoire, sur les ruines de cet ancien monastère.

9<sup>e</sup> siècle. — *Volz eproveru moult angaisses*. Vous éprouverez beaucoup d'angoisses.

13<sup>e</sup> siècle. — *Biau frere ez phisiciens m'es chier*. Beau frère, les physiciens (médecins) me sont chers.

15<sup>e</sup> siècle. — *Se avez bon voloir d'abjurer coulpe indeigne de mon lignage*. Si vous voulez vous allier (vous marier) à quelqu'un indigne de ma parenté.

16<sup>e</sup> siècle. — *Tout ost perdu fors l'honor*. Tout est perdu hors l'honneur.

Commencement du 18<sup>e</sup> siècle. — *Very vost cety pitou enquelin*. Voyez-vous ce petit camarade.

Vers 1760. — *Quetay don ceta jouena boilly que vint me trova*. Quelle est donc cette jeune fille qui vient me trouver.

Pour retrouver ces différents langages, voyez d'abord la *chronique sur les mazes de l'Île-Barbe*; *Paradin*, *Coral*, *Colonia*, *Menestrier*; un ouvrage intitulé: *Petit Trésor de mots français*, par *Fred. Morel*, imprimé à Lyon, en 1663, chez Hugues Denoually, rue Petit-Soulier, Richelet, dictionnaire des rimes. Edition de 1702.

Maintenant, quant au choix du mot de *cannu*, pour nom générique, observons, en passant, que les noms les plus harmonieux sont ceux qui passent le moins d'usage; donc, tout en conservant celui-là, on pourrait lui faire subir quelque changement dans la prononciation, et dire par exemple: *Canneuriens*, *cannetatiens*, etc.

Cependant, comme ce mot ne pourrait aujourd'hui exprimer la nature du bois des outils dont se servent les ouvriers, puisque la *canne* y est très peu employée, mon opinion serait (comme je l'ai indiqué dans ma précédente) d'avoir recours à un mot primitif et de la plus ancienne origine. Ce mot est *orientalis*, qui signifie homme ou peuple du levant, lequel étant accompagné de celui de *byssus-satin*, étoffe très belle et très fine, faite de lin avant d'être de soie. Ces deux mots, signifiant homme ou peuple fabricant le satin, seule étoffe avec la *pourpre* connue des anciens peuples orientaux. Il ne faut pas confondre, dit Hyde (Thomas), professeur d'arabe à Oxford, mort en 1703, dans son ouvrage en 2 vol., intitulé: *De ludis orientalibus*, dont j'ai emprunté cette explication. Il ne faut pas confondre, dit-il, le mot *orientalis*, *orientin*, avec *orientales*, ou peuples-orientaux. Le premier désigne un

peuple particulier s'occupant de faire l'étoffe nommée *levantin-satin*; voilà, je pense, une définition assez indicative et précise d'un mot générique, et pourtant digne encore de nos jours d'être appliqué à ceux qui cultivent cet art célèbre, non en y ajoutant le mot *faber* ou *sevre*, ce premier mot désignant un métier à marteau, tel que *forgeur*, etc., mais en y joignant celui de *lin*, dont le fil du satin était fait; ce qui, en définitif, formerait le mot de *ORIENTALIN*, *ORIENTALINE*. Voilà, monsieur, mon opinion; je vous la soumets, ainsi que la conséquence de mes citations, et suis votre très humble.

BEAULIEU,

Professeur de français.

## BANQUET SAINT SIMONIEN.

Nous sommes invités à publier la note suivante :

Les apôtres saint simoniens, Hoart, ex capitaine d'artillerie, et Bruneau, ex-capitaine d'état-major, sont rentrés, le dimanche 25 novembre, dans notre ville, de retour de leur mission du Midi, accompagnés de Granal, ex-avocat, et d'Arnaud, ex-docteur médecin, deux saints simoniens du Midi, qui les ont suivis dans leur course apostolique. Le même jour sont arrivés, par la Mulatière, Desloges, Terson, Machereau, apôtres, et Maillard, ouvriers en costume, venant de Paris. La famille de Lyon, qui dès huit heures du matin s'était portée à leur rencontre, est venue au devant de Hoart et Bruneau, ayant à sa tête ses chefs Cognat et Derrion. On s'est rencontré près de la Madeleine; et après quelques paroles d'Hoart, sur sa mission du Midi, et une allocution de Cognat, qui a remis à Hoart et Bruneau la direction de la famille qu'il avait formée avec son frère Derrion, on s'est mis en marche en chantant l'appel et autres chants religieux. Le cortège a ainsi traversé en ordre les faubourgs, le pont de la Guillotière, les Brotteaux, et s'est rendu à un banquet qui était préparé. Là, plus de cent personnes, hommes, femmes et enfants, ont pris part à un repas fort simple. Le service était fait par des apôtres. Divers toasts ont été portés.

HOART, apôtre.

Au père!

Au père qui veut l'amélioration morale, intellectuelle et physique de la classe pauvre, l'émancipation *pacifique* du peuple, et l'affranchissement de la femme.

Les hommes ont tous reçu une mission de Dieu; la plus divine, aujourd'hui, est celle qui tend à détruire tous les sentiments de haine et de violence, que trois siècles de guerre et de lutte ont laissé dans le monde. Par le développement de l'industrie, et son importance dans les faits de la vie, la fonction du travailleur est devenue sociale; son éducation, sa profession, sa retraite doivent donc lui être garanties par la société; éducation morale, intellectuelle et industrielle, avenir assuré pour lui, sa femme et ses enfants, voilà ce que le travailleur veut et désire.

Tant que la guerre a été l'action dominante dans l'humanité, la femme a dû être subalternisée; maintenant que la volonté de Dieu est que la paix règne entre les hommes et les peuples, il faut que la femme soit libre dans l'expression de son amour, afin que sa parole puisse agir dans toute sa plénitude. Femmes, le moment est proche où vous marcherez les égales de l'homme.

BRUNEAU, apôtre.

## A l'association pacifique des travailleurs!

La concurrence a puissamment contribué au développement de l'industrie, c'est incontestable; mais aujourd'hui elle occasionne de grands désordres: elle traîne après elle la faillite, la banqueroute, et la ruine d'un grand nombre d'industriels, et pèse de tout son poids sur la classe des travailleurs. Ce n'est que par l'association des travailleurs qu'on peut rétablir l'ordre et la moralité au sein de la société, et amener la conciliation entre tous les partis et toutes les classes.

AUGIAY, cannu, membre de la famille.

## Aux riches !

A la classe riche, que moi, prolétaire, j'ai tant haïe, comme mon ennemie et l'ennemi de la classe dans laquelle je suis né ; à la classe riche que les saints simoniens m'ont fait aimer et comprendre ; à cette classe dont sont sortis les premiers qui ont proclamé l'affranchissement du prolétaire, les apôtres que nous entourons de nos respects, et le PÈRE. Nous seuls, saints simoniens, avons puissance de relire à nous les hommes de tous les partis et de toutes les classes, parce que nous les aimons tous, et que nous voulons le bonheur de tous sans exclusion. Les riches viendront à nous quand ils connaîtront nos intentions pacifiques, et qu'ils seront bien persuadés que nous ne voulons rien détruire, que nous n'ayons à l'avance construit un édifice plus grand et plus beau pour tous.

Le repas fini, la famille est rentrée à Lyon dans le plus grand ordre ; elle s'est rendue, par les quais, à la rue Casati, où elle a improvisé un bal.

Au Rédacteur.

Monsieur,

Dans votre compte-rendu de la séance du conseil prud'hommes du 27 novembre, je lis une note qui est ainsi conçue :

« En décidant que le déchet de 45 gr. serait alloué seulement sur la dernière pièce, le conseil n'a pas voulu donner de la rétroactivité à ses décisions, attendu que les autres pièces auraient été fabriquées à une époque antérieure, nous croyons qu'il aurait pu mieux faire. »

Je ne pense pas que votre intention ait été de blâmer le conseil d'avoir respecté les règles de droit qui ne permettent pas qu'aucune loi, aucun jugement aient un effet rétroactif, dès-lors, je vous avoue que je ne saisis nullement le sens de ce que vous avez voulu dire. Vous ne devez pas oublier que vous parlez pour des ouvriers, et qu'il convient de vous rendre intelligible pour eux. La meilleure chose, quand on ne la comprend pas, est comme non avenue.

Veuillez excuser mes réflexions, et me croire, etc.

Lyon, 3 septembre 1832.

CHARTAUD, cadet.

Note du rédacteur. — Il est possible que nous ne nous soyons pas exprimés d'une manière assez claire, nous allons y suppléer. Le chef d'atelier qui nous écrit à raison d'être convaincu que nous n'avons pas voulu soutenir qu'une loi, qu'un jugement puissent avoir d'effet rétroactif. Telle n'était pas notre pensée ; mais nous avons voulu dire que le conseil, sans blesser ce principe de jurisprudence incontestable, aurait dû allouer les déchets sur toutes les pièces. En effet, par son jugement du 11 octobre dernier pour Malcros contre Montperlier et Dubois, lequel a condamné ces derniers à tenir compte, au chef d'atelier, de 45 gr. pour déchet ; le conseil n'a pas créé un droit, il ne l'aurait pas pu ; il n'a fait que reconnaître et constater un droit préexistant. Ce n'est pas en vertu de ce jugement du 11 octobre que les chefs d'ateliers ont droit d'exiger 45 gr. de déchet, mais en vertu d'un usage tombé en désuétude, il est vrai, ce qui était une des causes de la misère, et par suite du mécontentement des ouvriers, mais que les prud'hommes chefs d'atelier ont été appelés, par les instructions de leurs commettants, à faire revivre et à exiger, ce qu'ils ont fait le 11 octobre, ce qu'ils auraient dû faire plus tôt à notre avis et préalablement à toute discussion. C'est en ce sens que nous avons dit qu'on aurait pu mieux faire. En d'autres termes, le chef d'atelier a été spolié des déchets qui lui étaient dus sur toutes les pièces antérieures à la dernière.

## CONSEIL DES PRUD'HOMMES.

Audience du 6 décembre,

(PRÉSIDIÉE PAR M. GOUJON.)

Première question. — Un fabricant qui fait perdre plusieurs jours à un chef d'atelier, soit en lui faisant attendre de l'ouvrage, soit en négligeant de se rendre aux invitations de ce dernier à comparaître devant le conseil, doit-il un défrayement ? — R. Oui, le fabricant est responsable du temps qu'il fait perdre par sa négligence.

Le sieur Combet fait assigner les sieurs Burel et Beroujon, qui ont fait défaut à ses deux invitations, et réclame un défrayement pour le montage d'un métier de velours à cantre. La pièce fabriquée n'est que de trente-cinq aunes, et la façon ne s'élève qu'à la somme de 280 fr. Il produit le compte de ses dépenses, montant à 70 fr.

Le sieur Burel cherche à s'excuser sur la lenteur de la fabrication, disant que si le sieur Combet eût fini plus tôt, il aurait eu une pièce de suite. Il termine en offrant de donner une seconde pièce.

Le sieur Combet l'accepte, mais demande qu'une indemnité lui soit accordée pour les huit jours qu'il vient de perdre, par la faute du sieur Burel.

« Attendu que l'ouvrier a perdu huit jours, par la négligence du sieur Burel à se rendre aux invitations qu'il a reçues, le conseil décide qu'il paiera un défrayement de 20 fr. au sieur Combet, plus les frais. »

Deuxième question. — Un chef d'atelier, qui occupe un ouvrier à journée, peut-il, d'après la date d'entrée de l'ouvrier dans l'atelier, portée sur sa main courante, refuser à ce dernier les journées qu'il réclame, d'une date antérieure à la sienne ? — R. Non. Le livre du maître ne peut faire règle qu'autant qu'il n'y a point de preuves contraires.

Le sieur Reynal réclame au sieur Pottier, menuisier, la somme de 53 fr. Le sieur Pottier prétend ne devoir que 20 fr. L'erreur, selon lui, résulterait de huit journées de travail montant à 24 fr., qu'il prétend ne pas devoir, ne les ayant pas marqué sur sa main courante, qui porte l'entrée de son ouvrier au 24 août, au lieu du 16. Le sieur Reynal produit des certificats qui constatent qu'il a travaillé chez plusieurs personnes, pour le compte du sieur Pottier, avant la date marquée sur le livre de ce dernier. Le sieur Pottier se renferme dans un système complet de dénégations, disant ne pas vouloir s'en rapporter aux certificats. Le sieur Reynal réplique à son adversaire, et se plaint de son refus de lui rendre ses outils.

« Attendu les certificats qui constatent que le sieur Reynal a travaillé, à la journée, depuis le 16 août, le conseil condamne Pottier à payer à Reynal la somme de 53 fr., et à lui rendre ses outils de suite, et aux frais. »

## BUDGET

D'UN HOMME DU PEUPLE EN BRETAGNE.

Il est curieux de vérifier ce qui revient à chaque prolétaire bas-breton, ce que lui prennent le monopole et l'impôt, et ce qui lui reste pour vivre. Ce budget du peuple parlera aux yeux, et fera comprendre la situation des neuf dixièmes de notre population. Le journalier gagne 125 fr. par an ; en ajoutant à cette somme 80 francs que peut gagner sa femme pour deux cents jours de travail, et il est rare que ses enfants lui laissent autant de jours libres, on aura une somme de 205 fr. pour une famille qui n'a jamais moins de cinq à six personnes à entretenir. Maintenant, voyons ce que l'impôt prend sur ce faible avoir. D'abord 17 fr. 40 cent pour la taxe du sel ; 12 fr. pour le monopole du tabac,

contribution mobilière et personnelle, 1 fr. 9 cent.; en tout 30 fr. 19 cent., c'est-à-dire plus de la septième partie de ce que possède la pauvre famille. Reste donc 474 fr. 81 cent.; mais sur cette somme, il faut retrancher le loyer qui est au moins de 24 fr.; reste à 150 fr. 81 cent.; toujours pour six personnes, ce qui donne 25 fr. 13 cent. par personne. Ainsi, pour 25 fr. 13 cent., il faut qu'un être humain se nourrisse, s'habillement, se chauffe et s'éclaire. Pour 25 fr. 13 cent., c'est ce que coûte un chapeau de femme! ce qu'on paie par tête pour un dîner chez Véfour! ce qu'on joue à l'écarté entre deux contredanses! 205 fr. de revenu au journalier! De sorte qu'un préfet coûte autant à lui seul que cent journaliers; la liste civile suffirait pour en faire vivre cent mille! Puis demandez à quoi bon quelques millions d'économie: eh! cinq millions seulement, c'est la vie de cinquante mille de nos semblables.....

(Le Finistère.)

## Pétition des ouvriers de Paris

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Messieurs les députés,

La révolution de juillet n'est point, comme on l'a dit, un effet sans cause. Si nos pères, en 1789, ont pris les armes contre l'ancien régime, c'est que l'ancien régime les écrasait du poids odieux des privilèges féodaux. C'est pour échapper à cet ancien régime restauré que le peuple de 1830 a fait des barricades; c'est pour obtenir son émancipation progressive, mais complète, qu'il a si glorieusement brisé le vieux trône de la légitimité. Cependant, sa victoire lui a peu profité jusqu'ici; et le moyen-âge, avec son ignorance et sa misère, pèse encore tout entier sur lui. Comme au temps de la féodalité, le peuple a de lourdes charges à supporter.

Charles X a été détrôné, et Louis-Philippe a été élu roi; des pairs ont été chassés, d'autres sont venus à leur place; des commis ont été déplacés, d'autres leur ont succédé; le cens électoral et celui d'éligibilité ont été abaissés: toutes ces choses ont une valeur, mais elles sont sans intérêt immédiat pour le peuple des ateliers et des chaumières, pour les travailleurs de toutes les classes et de tous les ordres, pour ceux qui moralisent, éclairent, enrichissent le monde du fruit de leurs labeurs, qui ne sont ni pairs, ni ministres, ni électeurs, ni députés, et qui forment cependant les vingt-neuf trentièmes de la nation.

Le grand fait qui résulte de la révolution de juillet c'est la consécration du principe de la souveraineté populaire, et le triomphe de ce principe sur le droit divin. Mais la souveraineté populaire ne serait qu'un pur mensonge, si, libre et souverain de droit, le peuple était esclave de fait, et si son existence morale, intellectuelle et physique n'était point améliorée.

En vain la Charte proclame l'égalité devant la loi, et l'admissibilité aux emplois, pour tous les Français, si l'ignorance et la misère accablent les masses et les tiennent constamment hors de la portée des droits politiques, cette égalité écrite dans la loi n'est qu'une fiction constitutionnelle, et rien de plus.

En conséquence, Messieurs les députés, nous vous prions de faire droit aux demandes suivantes:

Le premier besoin de l'homme est celui d'être éclairé, car la vertu se fortifie et se développe par l'instruction dans une société bien organisée. Nous vous prions de provoquer un concours pour l'établissement d'un sys-

tème complet d'éducation. Sans l'éducation, l'instruction n'est qu'un instrument inutile et quelquefois nuisible. Nous demandons que l'enseignement des hautes sciences soit rendu accessible à tous ceux qui seront reconnus capables de le recevoir et d'en profiter, quelles que soient leur fortune et leur naissance. Enfin, nous demandons que l'enseignement primaire soit donné gratuitement par toute la France, et à tous. La suppression du traitement, accordé par l'état aux ministres des divers cultes, permettrait de réaliser ce projet sans augmenter les charges de la nation; c'est pourquoi nous demandons la suppression des traitemens ecclésiastiques.

La presse, dont l'influence bienfaisante a détruit tant et de si crians abus, et doit aider si puissamment à l'affranchissement du monde entier, la presse, destinée à éclairer les peuples, la presse, ce puissant instrument de civilisation et d'éducation, est entravée de droits gênans et vexatoires. Nous demandons l'abolition entière du timbre des journaux, la réduction à moitié du prix exorbitant de leur transport par la poste, ainsi que du transport des ouvrages imprimés; nous demandons l'abrogation de la loi qui limite le nombre des imprimeurs, loi créée par le despotisme impérial, conservée par la restauration et par les divers ministères qui se sont succédé depuis 1830, mais qui doit tomber comme tout ce qui heurte la logique, ou même le simple bon sens.

Nous demandons l'abolition du sens d'éligibilité. Un homme de mérite est plus rare qu'une cote foncière de cinq cents francs.

Les impôts du sel et des boissons exaspèrent la population pauvre des villes et des campagnes; ils entravent l'agriculture et attaquent le travail dans sa source. Nous en demandons la suppression avec d'autant plus d'instance, qu'ils coûtent des frais énormes de perception (environ vingt-cinq pour cent).

La suppression de l'impôt du sel et des boissons laissant un vide dans le trésor: l'amortissement, ruineuse jonglerie, en y comprenant l'intérêt des rentes rachetées, absorbe une somme de quatre-vingt-dix millions; l'année prochaine, elle s'élèverait à 94 millions; c'est à peu près le dixième du budget. En affectant cette masse énorme de capitaux au remplacement du produit des impôts dont nous vous demandons la suppression, le vide se trouve à peu près comblé; une augmentation de droits sur les successions en ligne collatérale suppléerait à l'insuffisance de cette somme. Cette mesure, proposée dans le cours de la session dernière, par MM. les députés, membres de la commission du budget, est de nature à ne blesser aucun intérêt, et mérite d'être méditée.

Quant à la loi qui taxe si fortement les céréales étrangères à l'importation, nous n'en parlons que pour mémoire, persuadés que nous sommes qu'un abus aussi révoltant ne tiendra pas long-temps devant vos lumières et votre patriotisme.

Messieurs les députés, tels sont nos vœux pour le présent, formulés peut-être d'une manière incomplète, mais nous ne voulons pas tout dire; vos lumières, et surtout vos cœurs, suppléeront à notre silence.

On a souvent parlé de l'honneur de la France: l'honneur de la France veut qu'elle soit forte et considérée au dehors; riche, heureuse, florissante au dedans. Les demandes que nous vous faisons sont destinées à produire ce résultat: nous espérons que vous les prendrez

en considération ; vous mériteriez ainsi l'affection du peuple et sa reconnaissance : il bénira vos noms.

Nous sommes avec respect, Messieurs les députés,  
Vos très humbles et obéissans serviteurs,  
(*Suivent les signatures.*)

Cette pétition a été rédigée par M. Béranger, ouvrier horloger, et les vues utiles qu'elle renferme ont été exposées par les ouvriers eux-mêmes ; elle va être déposée sur le bureau de la chambre, par M. le général Thiard, député.

Voilà donc ces hommes du peuple que l'on ne craint pas de comparer aux hordes barbares du Nord ; ces ouvriers que l'on nous représente comme ennemis de l'ordre et conspirant sans cesse le renversement de la société ! S'ils se réunissent, l'autorité s'en émeut, ils sont coupables, il faut dissiper par la force leurs réunions illicites ; et cependant, vous le voyez, tout dans leur démarche est conforme à la loi. Au lieu d'employer la violence que la malveillance ou la misère pourrait leur conseiller, ils usent paisiblement du droit de pétition ; ils vous exposent leurs intérêts matériels, leurs besoins moraux, et vous indiquent les moyens de les satisfaire ; députés de la France ne soyez point insensibles à leurs réclamations, le peuple des départemens les appuie de ses vœux ; entrez enfin dans la voie des améliorations sociales et politiques ; montrez-vous les mandataires de la nation, elle oubliera que vous n'êtes que les élus de quelques privilégiés.

### Société de Lecture

#### ET D'ENCOURAGEMENT POUR L'INDUSTRIE.

La société de lecture et d'encouragement pour l'industrie, désirant décerner, suivant ses réglemens, une ou plusieurs médailles d'encouragement pour des perfectionnemens ou inventions utiles, et plus spécialement pour ceux qui s'appliquent à l'industrie lyonnaise et à la fabrication des étoffes, prie les personnes qui auraient des titres à cette distinction, d'en donner connaissance, le plus tôt possible, au comité d'administration, rue Gentil, n° 2, au premier étage.

DUMAS, président.

### Jurisprudence.

#### AFFAIRE DU CURÉ VION, NOMMÉ CAPITAINE DE LA GARDE NATIONALE.

Nous avons entretenu nos lecteurs de cette importante affaire dans le n° 41 du journal (voyez page 5, *Question de droit*). En voici la solution :

Le conseil de révision du canton de Châteauneuf-sur-Loire s'est assemblé le 28 octobre dernier, et a décidé que M. Vion, ayant donné sa démission de la fonction qu'il exerçait, de curé à St-Martin-d'Abbat, et déclaré vouloir rentrer dans la vie civile, était apte à exercer celle d'officier de la garde nationale.

Un banquet improvisé a eu lieu pour célébrer cette décision.

### VARIÉTÉS.

#### STATISTIQUE MONÉTAIRE DE LA FRANCE.

Il a été frappé :

Au type impérial,	1,415,854,495 fr. 50 c.
Au type de Louis XVIII,	1,004,163,169 75
Au type de Charles X,	685,430,240 50
Au type de Louis-Philippe,	279,852,948 50
Total.	3,385,300,854 25

L'émission monétaire de 1831 a été de 254,619,578 fr. 50 c., dont 49,641,380 fr. en or, et 204,978,196 fr. 50 c. en argent.

Il a été fabriqué par

La monnaie de Paris,	104,960,600 fr. 50 c.
Celle de Lille,	44,122,566 50
Celle de Houen,	42,162,097 25
Celle de Lyon,	17,261,778 »
Celle de Marseille,	10,178,180 »

Les hôtels de Paris, Lille et Rouen sont les seuls qui aient frappé des pièces d'or.

La masse de numéraire en circulation comprend non seulement les 3,385,300,854 fr. 25 c. frappés depuis l'empire, mais encore les anciennes monnaies et celles de la république.

Sans doute tout ce numéraire n'est pas resté en France. Il y a des pièces d'or et d'argent françaises dans toute l'Europe.

Mais ce qui en est sorti est compensé par les monnaies étrangères qui sont entrées ; car nous avons aussi des monnaies de tous les pays de l'Europe.

(*Le Constitutionnel n° 281.*)

### Tableau du matériel de la Marine Française.

Bâtimens existans au 1<sup>er</sup> janvier 1832.

Vaisseaux, 34. — Frégattes, 39. — Corvettes de guerre, — Corvettes-Avisos, 7. — Bricks, bricks-avisos et goëlettes, de 10 à 12 bouches à feu, 48. — Bombardes, 8. — Canonnières, bricks de 8 bouches à feu, 6. — Bâtimens de flottille et autres de 4 bouches à feu et au dessous, 41. — Bâtimens à vapeur, 12. — Corvettes de charge de 800 hommes, 16. — Gabares, 28. — Transports, 4. — Yachts, 2.	Total, 259.
---	-------------

Bâtimens qui seront en chantier au 31 décembre 1832.

Vaisseaux, 21. — Frégattes, 27. — Corvettes de guerre, 5. — Corvettes-avisos, 1. — Bricks, bricks-avisos et goëlettes, de 10 à 12 bouches à feu, 1. — Canonnières, brick de 8 bouches à feu, 1. — Bâtimens à vapeur, 5. — Gabares, 5.	Total, 66.
---	------------

Total général, 325.

### Statistique de la Fabrique d'Elbeuf et de Caudebec.

La fabrique d'Elbeuf aura produit, en 1832, à peu près, demi-pièce.	123,000
Celle de Caudebec et des environs.	7,000
	130,000

dont le produit peut être évalué à 35 millions de francs, qui se divisent ainsi :

Laines, pour environ.	18,500,000 fr.
Teinture, id.	2,000,000
Main-d'œuvre et frais généraux.	11,000,000
Bénéfices présumés faits par la fabrique et la commission.	3,000,000
	34,500,000

La fabrique emploie en ouvriers :

1° Tisserands et trameurs, environ.	4,000
2° Ouvriers depuis le triage des laines jusques et y compris le pressage des draps.	5,500
	9,500

Dans ce nombre ne sont point compris les ouvriers employés aux filatures, teintures, fouleries, etc., de Louviers et autres endroits, ni les ouvriers mécaniciens, menuisiers, etc., que nous ne classons point comme servant à la manutention des draps.

(*Journal d'Elbeuf.*)

*Chemins de fer.* — C'est le 1<sup>o</sup> octobre dernier que les voitures publiques du chemin de fer de St-Etienne à Lyon ont fait pour la première fois ce trajet. La route se divise de la manière suivante :

1<sup>o</sup> De Lyon à Givors, le long des bords du Rhône, 20 kilomètres, pente descendante à peu près uniforme d'un demi-millimètre; 2<sup>o</sup> de Givors à Rive-de-Giers, 17 kilomètres, pente ascendante constante de six demi-millimètres, avec un assez grand nombre de courbes de 500 mètres de rayon; 3<sup>o</sup> de Rive-de-Gier à St-Etienne, 22 kilomètres, pente ascendante constante d'environ treize demi-millimètres. Total, 59 kilomètres, dont 4 de galeries souterraines.

Les chevaux, au trait, parcourent la route de Lyon à Givors, en un quart ou une demi-heure; de Givors à Rive-de-Gier, en une demi-heure; et de Rive-de-Gier à St-Etienne, en 2 heures. Total, 5 heures. Le retour, à la descente, a lieu de St-Etienne à Givors, par l'effet seul de la gravité, et de Givors à Lyon, au moyen de chevaux. On peut compter une demi-heure pour la descente de St-Etienne à Rive-de-Gier, une heure pour celle de Rive-de-Gier à Givors, et deux heures de Givors à Lyon. Total, 4 heures et demie. La circulation moyenne est de 300 voyageurs par jour.

(*Journal du Commerce de Paris.*)

*Du journalisme dans les Indes.* — D'après un document publié par le parlement anglais, il y avait, en 1814, dans les différens gouvernemens de l'Inde-Anglaise, dix journaux anglais; savoir: un dans le Bengale, cinq au fort St-Georges, et quatre à Bombay. En 1830, on avait déjà 17 feuilles en langue anglaise, et 2 en langue indienne, réparties de la manière suivante: Six au Bengale, huit au Fort-St-Georges, et six à Bombay, dont 2 Indiens. En 1830, on comptait dans les mêmes pays, 51 journaux anglais et 12 indiens; 31 des premiers, et 8 des derniers, se publiaient dans le Bengale; 8 feuilles anglaises au Fort-St-Georges, et 12 à Bombay; et dans ce dernier lieu, 4 feuilles indiennes. Il y avait, à cette même époque, six imprimeries dans le Bengale, deux à St-Georges et huit à Bombay.

*Messenger des Chambres* (n<sup>o</sup> 39, 4 nov. 1832).

*Polygraphie.* — Un russe a publié un ouvrage intitulé: *Vue de toutes les langues et dialectes connus.* Nous trouvons, en tout, dans ce livre, 937 langues et dialectes asiatiques, 587 européens, 226 africains, et 1264 américains, tous énumérés et classés par ordre. La Bible est traduite en 139 langues.

*Le Cabinet de Lecture* (4<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 216, 4 oct. 1832).

### Coups de Navette.

... M. Fulchiron s'est fait St-Simonien; il abandonne aux ouvriers de Lyon la totalité de sa fortune; il veut vivre en travaillant.

... Quel superbe charivari se prépare, M. F..... n ne l'aura pas volé.

... M. Fulchiron a déposé sur le bureau de la chambre des députés, une pétition de tous les accapareurs de blé; ils demandent une récompense nationale en se fondant sur ce que s'ils en agissent ainsi, c'est par humanité, pour procurer de l'argent aux paysans, et occuper un grand nombre d'individus qui, autrement, seraient sans ouvrage. Les *marchands fabricans* de Lyon, se proposent également d'en faire une pour le même objet.

... Le *Courrier de Lyon* encense Fulchiron; Fulchiron vante le *Courrier de Lyon*. *Asinus, asinum, Fricot.*

... M. Fulchiron a des proneurs: *Un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire.*

### AVIS DIVERS.

[92] Le sieur DAVID, mécanicien, à Lyon, place Croix-Paquet, prévient MM. les fabricans, chefs d'ateliers et deviseuses, qu'il établit ses nouvelles mécaniques économiques, pour lesquelles il est breveté, à une seule roue comme avec plusieurs, avec une seule corde comme sans corde, par le procédé des roues tournant horizontalement, dont le plan circulaire fait mouvoir les broches, l'axe général ou moteur ayant été par lui placé au centre des mécaniques rondes à dévider et à faire les cannettes, moyens qui lui ont fait supprimer sur l'ancienne méthode, engrenage, cordages, poulies, etc., et lui a donné la facilité d'y adapter le cannetage simultané. Toutes mécaniques de ce genre qui ne sortiraient pas de ces ateliers seront confisquées, les contrefacteurs poursuivis. Il adapte ces nouveaux procédés aux anciennes mécaniques, fait des échanges contre les vieilles, et revend ces dernières à un prix modéré. Le nombre d'ouvriers qu'il occupe le met à même de livrer plusieurs mécaniques le jour même qu'on lui en fait la commande. Elles s'établissent à volonté, de forme ronde, longue ou en fer à cheval. Les roquets et cannettes se font de trois formes différentes, si on le désire, bombés, cylindriques et en pain de sucre. On peut régulariser le mouvement des broches, ou leur donner des mouvemens différens pour dévider les matières fortes et faibles.

[55] Les sieurs DELEIGUE ET BAILLY, mécaniciens, rue St-Georges, n. 29, à Lyon, préviennent MM. les fabricans, chefs d'ateliers et deviseuses qu'ils viennent d'obtenir un brevet d'invention et de perfectionnement d'un nouveau genre de mécaniques rondes, dites -roue volonté, propres à dévider, trancanner et faire des cannettes à plusieurs bouts, de toutes sortes de soie. Par un nouveau procédé; elles suppriment rouleaux, cordages et engrenages, et sont supérieures à toutes celles qui ont paru jusqu'à ce jour. Les broches tournent par une seule roue qui tourne horizontalement, font qu'elles tournent toutes régulièrement.

[94] Six métiers de courants à vendre, ensemble ou séparément, s'adresser au bureau.

[95] Appartement de trois pièces au centre de la ville à louer de suite, s'adresser au bureau.

[96] Une mécanique en 900 et deux en 400, à vendre.

[107] Une mécanique de Skola en 600, en très bon état, ayant une bascule à cylindre, à vendre, au prix de 60 fr. Plusieurs rouleaux en tilleul en 5¼ et 4¼, ainsi que diverses planches d'arcades de la même grandeur, dans un état presque neuf. S'adresser au bureau du Journal.

[115] A vendre ou à louer, un atelier propre au lissage des dessins et au repiquage des cartons pour la fabrique, composé de deux lissages, avec accessoires; on donnera facilité pour le paiement. S'adresser à M. Sigaud, rue du Cornet, n. 4.

[120] Au rabais. JOINON, chapelier, quai Monsieur, n<sup>o</sup> 122, prévient le public, qu'il tient un assortiment de chapeaux de feutre, et du feutre pour gilets et autres usages dont il démontrera l'utilité.

Les prix sont réduits pour les chapeaux de 20 fr. à 15 fr.

Id. de 17 fr. à 12 fr.

Id. de 12 fr. à 9 fr.

On traitera également à bas prix, pour les gilets et le feutre en pièce.

BERGER, GÉRANT.

# BANQUET INDUSTRIEL

## POUR L'ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION

### De l'Écho de la Fabrique.



L'appel fait par les actionnaires de l'Écho a été entendu. Près de trois cents convives se sont réunis dimanche dernier, 28 octobre, chez M. Bachelard, traicteur à Vaise. Si l'on considère d'abord ce que cet appel, le premier fait par des actionnaires d'un journal, avait d'étrange, ensuite la détresse de la classe ouvrière, et ses besoins d'économie à l'approche de l'hiver; si l'on considère aussi que cette fête n'avait rien de politique, et qu'elle succédait à deux autres (1), dans lesquelles, notamment dans la dernière, la population ouvrière de Lyon a joué un rôle actif, on sera étonné qu'on ait pu réunir un aussi grand nombre de convives. Nous avons été loin, en proposant ce banquet, d'espérer un pareil résultat. Nous remercions nos concitoyens de l'accueil qu'ils ont fait par là à nos doctrines. Nous y puiserions, si c'était possible, un nouvel encouragement à fournir la carrière dans laquelle nous sommes entrés, et que, forts d'un appui aussi éclatant, nous n'abandonnerons jamais.

Au milieu du banquet, et lorsque l'appétit a été satisfait :

M. LABORY, prud'homme chef d'atelier, président du banquet, a porté le premier toast en ces termes :

#### A l'union de tous les industriels !

Aux bienfaits de toutes les associations ! — Au projet, à la formation, aux avantages immenses et certains du faisceau des chefs d'ateliers !

Des bravos unanimes, long-temps répétés, ont accueilli ce toast.

M. FALCONNET, aussi prud'homme chef d'atelier, fondateur et ancien gérant de l'Écho, s'est avancé pour prononcer le toast suivant :

#### A l'industrie ! à ses bienfaits !

L'industrie, source de richesses, principe fécond et régénérateur, marche dans la carrière de la civilisation, l'égale des sciences.

C'est à elle que les peuples doivent une nouvelle vie ! Compagne inséparable, et première source du commerce, elle fait jouir le monde entier de ses bienfaits ! L'industrie relie tous les peuples et les conduit au même but, celui de se procurer une somme de jouissance plus grande, un bien-être plus réel, par l'échange de leurs divers produits.

L'agriculture même, cette mère-nourricière des hommes, lui est redevable de ses perfectionnements.

C'est encore à l'industrie que nous devons la découverte et les perfectionnements de cette invention précieuse, l'imprimerie, cet art sublime qui donne des ailes à la pensée, et lui permettant de se transporter partout avec la rapidité de l'éclair, lui assure cette force morale, cette supériorité dont elle ne saurait jamais déchoir. Si le journaliste a une tribune, c'est un bienfait de l'industrie.

Toutes les industries sont solidaires; nous leur devons à toutes un même culte, car toutes sont utiles à l'homme.

Le règne de l'oisiveté va passer, celui de l'industrie lui succédera. Ne rougissons donc pas, mes collègues, de n'être que des travailleurs : nous devons au contraire nous en glorifier.

C'est à l'industrie, c'est à notre travail que nous devons le plaisir de nous trouver aujourd'hui réunis, et que nous avons le bonheur d'élever ensemble nos vœux vers un avenir plus prospère !... Nos vœux !...

Espérons qu'ils seront bientôt exaucés !

Vous vous associerez avec moi à ce toast :

*Honneur à l'industrie ! — Gloire à cette reine future du monde ! — Reconnaissance pour ses bienfaits inappréciables !*

M. BERGER, chef d'atelier, gérant de l'Écho.

#### Au bonheur prochain du prolétaire !

Messieurs,

L'inégalité des fortunes fit naître l'orgueil, et l'orgueil divisa les enfans de la terre en leur assignant trois camps différens.

Sur la bannière du premier on lit : Naissance, pouvoir et tyrannie. Sur le guidon du second : Agiot, cupidité, coffre fort, plaisirs de toutes sortes.

Sur l'étendard enfumé du troisième : Travail, misère, enfans sans secours, hospice des vieillards, cadavres sans sépulture.

La révolution de juillet est venue... L'aristocratie nobiliaire a fait semblant de disparaître pour faire place momentanément à l'aristocratie financière non moins accablante et non moins tyrannique que la première.

C'est vers le camp de cette dernière aristocratie que nous nous traînons à genoux depuis long-temps, sans pouvoir l'atteindre, sans pouvoir faire entendre nos légitimes plaintes.

Messieurs, l'on marche mal et lentement quand on marche à genoux. Levons-nous ! abordons-les sans crainte, mais sans menace; abordons-les même avec respect, et répétons-leur : Nous n'envions pas vos fortunes, vos plaisirs, vos lambris dorés, vos lits somptueux, vos riches équipages ni vos tables surchargées de mets exquis. Non ! mais un salaire capable de nous procurer un modeste lit, un gîte à l'abri des vicissitudes du temps, du pain pour nos vieux pères qui souffrent de besoin après avoir passé leur jeunesse à remplir vos coffres forts. Nous vous demandons enfin l'oubli de tous nos différends, votre amitié en échange de la nôtre. Voilà ce que nous devons leur dire, mais debout. Ainsi, mettons de la persévérance et de l'équité dans nos actions, afin que nos adversaires soient forcés de dire : Les prolétaires ne méritent pas leur sort; ils sont dignes de partager le nôtre. Oui, Messieurs, c'est de cette fusion, de cette cordialité fraternelle que naîtra notre bonheur et le leur, leur fortune et notre aisance, le commerce et la paix.

M. MAISONNEUVE, commis-négociant.

#### Aux travailleurs !

A vous, ilotes de l'industrie, victimes de l'égoïsme qui ronge notre vieille civilisation.

A vous, qui ne ramassez que les miettes du festin de ceux que vos sueurs enrichissent.

A vous, source première de toute prospérité; ayez foi à un meilleur avenir, le jour de l'égalité sociale ne peut manquer de suivre : ce jour qui ne doit se lever que sur des égaux, ce jour qui verra disparaître pour toujours les ridicules et cruelles catégories de nobles et de roturiers, de banquiers et de prolétaires, ce

(1) Les banquets donnés à MM. Odilon-Barot et Garnier-Pagès.

jour viendra! Il n'est donné à nul puissance humaine d'en arrêter ou retarder la venue; quand le genre humain est en marche rien ne saurait le faire rétrograder.

*A vous, travailleurs, à votre avenir!*

M. BLANC, chef d'atelier.

## A la prospérité de l'Écho de la fabrique!

Messieurs,

Nous avons cherché dans la presse un remède à des maux devenus intolérables. Soyons reconnaissans. C'est à l'établissement du journal que nous devons attribuer une grande partie des améliorations que notre industrie a obtenu, nous lui devons surtout de la reconnaissance pour le mal qu'il a empêché. Je ne crains pas de me voir démentir en vous disant que l'Écho de la Fabrique remplace avantageusement le prud'homme que la partialité d'une loi aristocratique a accordé aux négocians à notre préjudice.

Je porte un toast à M. Falcounet, fondateur et premier gérant de l'Écho de la Fabrique; aux gérants et rédacteurs actuels.

Ils ont compris leur mission et sauront l'accomplir, j'en ai l'espérance, avec fermeté.

Ils consacrent leurs efforts à l'amélioration physique et morale de la classe prolétaire; si dans cette lutte ils éprouvaient quelques dangers, nous leur serions tous en aide, nous ne souffrirons jamais que cette tribune ouverte à notre défense soit violée.

*A la prospérité de l'Écho de la Fabrique!*

M. MARIUS CHASTAING, rédacteur en chef de l'Écho.

## Au courage civil!

Citoyens,

De sanglans lauriers ombragent la tête du soldat. Nous saluons de nos vœux reconnaissans le guerrier dont le bras sauva la patrie. C'est juste! Ne devons-nous rien au courage moins éclatant mais non moins utile du citoyen, et parce qu'il est plus rare est-il moins recommandable? Le courage civil est plus difficile peut-être que le courage militaire, l'amour de la gloire la nécessité quelquefois produisent la bravoure qui marche gaiement au combat; mais la vertu la plus pure anime le citoyen qui marche contre l'arbitraire, et c'est aussi au combat, car l'arbitraire est l'ennemi le plus dangereux de la société, c'est lui qui, sous mille formes, infame protégée, descend du ministère pour êtreindre le citoyen, tantôt sous l'habit d'un préfet, tantôt sous celui d'un gendarme, d'un agent de police.

Honneur au guerrier qui prend une batterie, qui enfonce le carré de l'ennemi; mais honneur aussi au citoyen qui résiste aux exigences, aux caprices d'un pouvoir liberticide; honneur au citoyen qui sait faire respecter en lui les droits sacrés de l'homme, qui sait braver les tyrans et leurs suppôts encore plus vils; qui, libre même dans les fers, regarde d'un œil stoïque la perte de ses biens, la prison, l'exil et la mort. Honneur encore au citoyen placé par le sort dans un rang obscur et qui ne se laisse pas intimider par les tracasseries renaissantes d'un despotisme égoïste.

Le nom d'Hampden, qui refusa un impôt illégal, traversera les âges et sera inscrit au panthéon de toutes les nations libres.

C'est le courage civil qui enseigna Manuel à attendre qu'une expulsion brutale vint constater en sa personne la violation de la représentation nationale; c'est lui qui anima tant de fois nos tribuns populaires.

Vous étiez inspirés par lui, généreux écrivains, qui, dans nos glorieuses journées, proclamâtes que l'insurrection était encore une fois devenue le plus saint des devoirs.

Lyonnais, je ne dois pas oublier qu'un compatriote, que chacun de vous a nommé, imita cet exemple dans nos murs.

Eh! que vais-je chercher des exemples!

Ici, dans cette enceinte, se trouvent plus d'un de ces citoyens qui, sans regarder en arrière, acceptèrent au péril de leurs jours, la mission de défendre les intérêts méconnus d'une classe nombreuse de travailleurs. Leur courage méritait une issue plus heureuse, mais il a fait époque dans l'histoire du prolétariat, il ne sera pas perdu.

Honneur donc au courage civil! ne faiblissons jamais dans la revendication et l'exercice de nos droits, et si nous devons, si nous sommes tous prêts comme français à présenter contre l'ennemi la poitrine d'un soldat, jurons de présenter toujours contre l'arbitraire un front de citoyen.

*Au courage civil!*

M. MARTINON, prud'homme, chef d'atelier.

## A l'émancipation des classes industrielles!

Quelle amère dérision que celle avec laquelle on nous vante, à nous, les bienfaits de la civilisation! Qu'a-t-elle fait pour la classe

ouvrière et pour le pauvre qui, à l'aide d'un travail pénible et prolongé, arrache un peu de pain jeté avec regret de la table somptueuse de nos modernes Luculus? Peut-il croire à cette civilisation? Que lui importe les raffinemens de l'art! ce n'est pas pour lui que le diamant quitte son enveloppe informe; ce n'est pas pour lui que les mers sont sillonnées de navires chargés des produits de ses sueurs; ce n'est pas pour lui enfin que les arts ont été inventés.

Oh! que vous nous trompiez, voluptueux habitans des cités, lorsque vous nous appelez près de vous pour travailler à vos jouissances et à votre bien-être! N'eût-il pas mieux valu nous laisser dans les champs, où nous vivions en paix, en cultivant une terre qui ne fut jamais ingrate, que de nous faire devenir un jour le jouet de vos caprices et les victimes de votre cupidité.

L'homme qui travaille est utile à la société pour laquelle il se sacrifie; et vous, grands de nos jours, pensez-vous lui être utile en dévorant à vous seuls l'existence de cent malheureux?

Un jour viendra sans doute où une justice vraiment distributive fera la part des droits de chacun; alors nous croirons à la civilisation dont nous pourrions prendre part; espérons-le et disons:

*A l'émancipation des classes industrielles!*

M. JACOB, chef d'atelier.

## A l'égalité sociale!

Citoyens,

Nous ne reconnaissons plus de classes différentes dans la société. L'aristocratie de naissance, l'aristocratie de richesse, ne sont plus que de vains mots.

Les hommes sont égaux: la différence qui existera désormais entr'eux sera celle de la vertu, des talens; n'en souffrons jamais d'autre.

Les prolétaires malheureux, souvent par l'égoïsme des riches, ne sont-ils pas plus grands, plus honorables, que ceux dont l'orgueil les méprise?

Soyons justes: honneur à tout bon négociant, mais honte à ces vils intrigans qui s'enrichissent aux dépens des ouvriers, et oublient que nous sommes tous frères.

M. ALEXANDRE BRET, l'un des rédacteurs  
du Précurseur.

## A l'instruction répandue jusques dans les dernières classes du peuple!

Messieurs,

L'instruction est tout dans un état libre: elle est la clé de voûte de la civilisation, ou plutôt elle est la civilisation elle-même. Comme une rivière bienfaisante, qu'une industrieuse main sait diriger dans les parties les plus reculées et les plus arides d'une possession territoriale, l'instruction doit descendre jusqu'aux fonds des dernières classes de la société civile. Si elle n'est départie qu'aux hommes qui peuvent la payer, quelque réduit d'ailleurs que soit son prix, cette première source de toute civilisation et de tout bonheur devient un instrument de privilège et par suite d'oppression; car il est malheureusement dans la nature, que l'homme instruit court au despotisme par le chemin de l'orgueil, alors que l'homme ignorant courbe servilement la tête, sans oser regarder qui l'opprime. De là la répugnance plus ou moins déguisée de tous les gouvernemens possibles pour la généralisation de l'instruction; de là la superbe du moindre bureaucrate en face du malheureux qui ne sait pas signer son nom; de là l'influence si souvent pernicieuse des prétendus hommes de Dieu, sur la simple et crédule population de nos campagnes.

Disons-le, MM., ce déplorable état de choses existe encore dans notre pays, malgré la révolution de juillet qui semblait pourtant devoir y mettre un terme; il doit désormais y cesser. Comme l'existence même, l'instruction est de droit naturel. C'est la vie morale de l'homme sans laquelle la vie physique n'est qu'une existence de bête de somme. Si tout membre de la société civile, quelque pauvre qu'il soit, a des devoirs à remplir, par contre, il a des droits à faire valoir; et parmi ces droits, le premier et le plus sacré est celui de recevoir une instruction proportionnée à son état. En vain nous nous targuons de nos ponts suspendus, de nos bateaux à vapeur, de nos chemins en fer, et de nos merveilleuses découvertes de chaque jour, tout cela est de la civilisation à la superficie. Car ce pont si léger, si élégant, qui l'a conçu? Un industriel d'imagination et de capacité; qui passe dessus à flots pressés? Parmi un certain nombre de personnes qui ont le bonheur d'avoir reçu une instruction de collège, d'école mutuelle, ou même d'école chrétienne, des milliers d'hommes et de femmes qui ne savent rien, absolument rien.

Il est bien vrai que J. J. Rousseau a dit dans son *Emile* : « Le pauvre n'a pas besoin d'instruction. Celle de son état est forcée; il n'en saurait avoir d'autre. »

Mais cette sentence de Rousseau, dont sont tout fiers les égoïstes de l'intelligence, n'est autre chose qu'un absurde paradoxe. Et en effet, l'éducation du pauvre ne saurait être forcée sans que sa profession le soit aussi, ce qui n'est pas, puisqu'il en peut changer à volonté. On m'objectera, je le sais, que l'instruction n'est pas toujours un gage de réussite pour le pauvre; que beaucoup d'hommes, tels que les Murat, les Lanne, les Tholozan, se sont d'eux-mêmes élancés du sein de la poussière, et ont franchi la distance qui les séparait de l'opulence ou des bonheurs. Cela est vrai. Mais d'abord ces hommes de bonheur n'étaient pas nés pauvres dans l'acceptation rigoureuse du mot. Et ensuite, croit-on qu'une bonne et solide instruction leur eût été inutile? Croit-on qu'elle ne leur eût pas abrégé la carrière que la seule opiniâtreté de leur courage leur a fait parcourir avec tant d'éclat!

Mais admettons que l'instruction du pauvre soit forcée, peut-on dire qu'il n'en a pas besoin? Comment sans elle apprendra-t-il à se conformer à son état, à en diminuer les peines par son travail, à les adoucir par sa résignation, comment apprendra-t-il surtout à sortir honorablement de cette misère cruelle où l'a jeté le hasard de la naissance?

Messieurs, si l'éducation apprend au riche à bien user de sa richesse, elle enseigne au pauvre à ne pas mal user de sa pauvreté; à ne pas s'en faire un prétexte pour croupir dans la mendicité et la faiblesse; à respecter les droits et la fortune d'autrui; à dévouer son bras et sa vie même à sa patrie; elle lui apprend en un mot à vivre et à mourir en vrai citoyen.

Messieurs, à l'émancipation intellectuelle des classes les plus inaperçues, quoique les plus nombreuses de la société!... Former un pareil souhait, c'est désirer la force, la grandeur, l'illustration, le bonheur et l'éclat de notre belle patrie; car de tout cela nous n'avons, quoiqu'on dise, que l'apparence; nous n'avons la réalité que lorsque l'instruction sera aussi répandue parmi nous que l'usage de porter des vêtements, que lorsque le dernier de nos manœuvres-maçons saura lire et écrire.

M. BARREAUD, teneur de livres.

## A l'émancipation des prolétaires

Messieurs,

Le jour de notre émancipation s'approche.

Nous l'attendons avec impatience, le char de la civilisation marchera, ceux qui voudront l'arrêter seront écrasés sous ses roues.

Ce n'est pas pour engraisser quelques oisifs que la sueur coulera désormais sur le front du prolétaire.

Que nous importe à nous, hommes du peuple, le nom de nos gouvernants.

Nous ne voulons reconnaître qu'un maître, — la loi!

Qu'est-ce que la loi? N'est-ce pas l'expression de la volonté générale, eh bien! il ne peut y avoir de loi vraie et digne de ce nom que celle à laquelle, nous autres prolétaires, aurons concouru. Ne craignons pas de le dire: Il faut aux travailleurs une représentation, afin que leurs droits ne soient plus sacrifiés.

Des représentants prolétaires ne donneront jamais trois cents francs par jour à un ministre qui travaille quelques heures et a déjà de la fortune, tandis qu'un ouvrier en travaillant dix-huit heures par jour, gagne à peine trois francs.

Une telle disproportion d'homme à homme est ridicule.

Car enfin, un ministre n'est qu'un homme!

L'émancipation des prolétaires rectifiera cet ordre de choses.

Ainsi nous devons la demander de toutes nos forces, car elle renferme toutes les améliorations que nous voulons.

M. SIGAUD, chef d'atelier.

## A la libre défense devant le conseil des prud'hommes!

Citoyens,

La liberté de la défense est la garantie de nos droits. C'est le palladium de nos intérêts.

Persistons à la demander, nous ne serions pas dignes de notre liberté si nous faiblissions devant l'arbitraire.

Nous décernerons une couronne civique au citoyen qui saura faire respecter ce droit sacré par le président du conseil des prud'hommes, car, vous le savez, lui seul s'oppose à ce que vous jouissiez du droit que tous les justiciables ont devant tous les tribunaux. Pourquoi? dans quel but?

A la libre défense, au droit d'assistance devant le conseil des prud'hommes,

M. LEGRAS, chef d'atelier.

## A la destruction des abus de la fabrique.

Citoyens,

En vain nous demanderons l'émancipation des prolétaires. Si nous ne mettons nous-mêmes la main à l'œuvre, ce serait duperie de l'attendre du pouvoir.

Depuis plusieurs années des abus sans nombre se sont introduits dans la fabrique de Lyon et nous privent de nos droits. C'est à combattre ces abus, à les extirper que nous devons apporter nos soins, consacrer nos efforts.

Des fabricans, en petit nombre d'abord, ont commencé par nous soustraire les *tirelles*, par mettre le *laçage* des cartons à notre charge, et enfin, par nous faire monter les métiers autant de fois que bon leur semblait, sans chercher à savoir si nos frais étaient couverts. Notre facilité à supporter ces exigences les a encouragés.

L'exception est devenue la règle. Des *conventions illicites* sont écrites, souvent à notre insu, toujours contre notre gré, sur nos livres qui ne devraient jamais sortir de nos mains, nous sommes forcés de subir ces exigences arbitraires. Une nouvelle ère s'ouvre devant nous; un conseil a été nommé pour défendre nos intérêts, nous avons donc lieu d'espérer un prompt retour à la justice. Déjà quelques améliorations ont eu lieu, d'autres se préparent et tout serait accordé, sans doute, s'il n'eût dépendu que de nos prud'hommes, quoique faibles en nombre, leur énergie lutte avec avantage, notre appui fait leur force. Rendons aussi hommage au journal qui est une tribune ouverte à nos réclamations, usons de tous ces avantages. Tant pis si l'on nous regarde en certains lieux comme *tracassiers*, nous renvoyons cette injure à ceux qui nous forcent de demander en justice le salaire dû à nos travaux, et nous les flétrissons au tribunal de l'opinion publique du nom d'égoïste.

M. VERNAY, chef d'atelier.

## Aux droits et aux devoirs des industriels travailleurs!

Messieurs,

Les droits et les devoirs des industriels travailleurs sont aussi justes que simples; ils ne sont que l'expression de la raison humaine.

Leurs droits sont: 1° d'être traités avec justice et avec bienveillance de la part de tous ceux au profit desquels ils travaillent; 2° que les salaires de leurs travaux soient au moins suffisants pour les besoins de première nécessité, et vous savez, Messieurs, combien très-souvent les prix des façons sont loin de fournir convenablement à ces besoins; 3° enfin qu'il existe des réglemens assez sages et assez forts pour mettre les faibles à l'abri des exigences des puissans, et garantir les hommes justes et humbles de l'égoïsme et de la tyrannie des méchans et des ambitieux. Quant à leurs devoirs ils sont: 1° d'agir avec probité et honneur dans toute rencontre et avec tous ceux avec lesquels ils sont en rapport, 2° de s'aider et se secourir les uns et les autres par tous les moyens qui sont en leur pouvoir, 3° d'être toujours unis entr'eux pour aviser au moyens de parvenir sagement à l'amélioration de leur position sociale et rendre leur existence plus supportable; car, Messieurs, de leur union naîtra l'aurore des jours plus prospères après lesquels nous aspirons tous; et dans cette attente,

*Honneur à tous bons négocians! honneur au sage prolétaire! mais honte à tous ces vils intrigans qui hâsardent tout jusqu'au salaire,*

M. BUFFARD, plieur d'étoffes de soie.

A LA PROSPÉRITÉ A VENIR DU COMMERCE! — A L'AMÉLIORATION DU SORT DE LA CLASSE OUVRIÈRE! — AU GOUVERNEMENT QUI PROTÉGERA CE NOUVEL ORDRE SOCIAL.

Citoyens,

Ce fut le peuple qui en juillet fit les barricades, lui seul le pouvait avec ses grosses mains calleuses! C'est lui qui prit d'assaut le Louvre et les Tuileries, chassa les suisses, résidu des armées étrangères qui nous avaient ramenés les Bourbons. Sans lui, le trône de Louis-Philippe n'existerait pas.

Le peuple fut grand pendant trois jours. On l'a oublié! — Qu'a-t-on fait pour le peuple? Non pas des salons et des antichambres, mais pour le peuple, des chaumières et des ateliers? RIEN.

On lui a donné des coups de sabre; mais du pain, c'est-à-dire le moyen d'en gagner honorablement?

On n'y a pas songé!

« A nous, par exemple, après nous avoir cauteusement donné un tarif, on l'a ravi; je ne dirais pas de force, car on ne le prétendra pas, sans doute!

Nous avons rendu nos armes, et ce n'était pas faute de savoir nous en servir.

Aussi, ne croyez pas qu'on vous le pardonne jamais.

Citoyens trop confians, il ne nous reste qu'un moyen de salut, c'est de nous unir ensemble par les voies légales, d'une manière indissoluble.

Nous n'avons tous qu'un intérêt, eh bien, tous ensemble ne faisons qu'un!

L'on nous craindra et nous ne craindrons personne.

En nous craignant on respectera nos droits.

Nous avons toujours le même drapeau :

VIVRE EN TRAVAILLANT.

Citoyens, acceptez-vous mon toast?

*A la prospérité, avenir du commerce! — A l'amélioration du sort de la classe ouvrière! — Au gouvernement qui fera naître et protégera l'un et l'autre!*

Pour être historiens exacts, nous devons dire que ce discours a été interrompu plusieurs fois par des acclamations unanimes. Le sieur Buffard a eu peine à reprendre sa place, chacun se précipitait autour de lui; un des commissaires lui a même sauté au cou, et l'a embrassé avec un enthousiasme indicible.

M. BOFFERDING, chef d'atelier.

### A l'union des travailleurs!

Ils se souviennent qu'ils sont hommes, et qu'en cette qualité ils ont droit de faire partie du corps social, et d'y tenir une place honorable. La raison, qui chaque jour fait des progrès, nous promet bientôt ce résultat, lequel contribuera, d'une manière efficace, à améliorer leur position.

Espérons qu'à sa voix puissante les préjugés, l'orgueil et l'égoïsme tomberont. L'égalité sociale que l'*Echo de la Fabrique* a proclamée, ne sera plus une chimère.

A l'union de la classe des travailleurs! Elle est ennemie du désordre, car le désordre ne profite qu'aux intrigans, et non aux hommes laborieux qui composent cette classe dont je m'honore de faire partie. Elle sait aussi que le désordre dégrade, avilit et ronge la société, et que point de prospérité, point de bonnes lois ne peuvent avoir lieu en sa présence.

Encore une fois, à l'union des travailleurs! Ce sont eux qui font la force et la richesse des empires; pourtant on les dédaigne tout en admirant leurs immenses et magnifiques travaux. Honte à ces hommes qui feignent ne point comprendre ce qu'ils doivent faire pour ceux qu'ils exploitent! Honte à ces hommes qui ne voient les qualités que dans la fortune, et qui méprisent celui qui n'a que des vertus pour richesse.

L'union fait la force! la force a pour base la modération!

M. MARTIN, compagnon.

### A l'union des chefs d'atelier et des ouvriers!

Ils n'ont tous qu'un même but, qu'un même espoir, celui de vivre en travaillant, ainsi ils doivent se rappeler que l'union fait la force, et que la plus grande intelligence, l'accord le plus parfait doivent régner entre eux, s'il veulent conserver l'espoir d'un avenir plus prospère.  
*Je porte un toast à l'union des maîtres et des compagnons.*

M. BOUVERVY, chef d'atelier.

Messieurs,

Je vous propose un toast :

### A la concorde!

Les anciens peuples libres de Rome et de la Grèce, avaient mis la concorde au nombre de leurs divinités, parce qu'ils avaient senti combien il était difficile que cette vertu habitât avec la liberté s'ils n'en eussent fait un devoir religieux; tant que cette divinité bien-faisante régna sur eux, leurs succès tinrent du prodige; aussitôt qu'elle cessa de présider à leurs destinées, leurs malheurs commencèrent pour finir qu'après leur entière destruction. Que les terribles exemples du passé nous servent de leçon pour le présent, Messieurs,

que cette fête civique et industrielle que nous célébrons aujourd'hui, nous soit un signal de resserrer d'avantage les liens qui nous unissent. Faisons sur l'autel du bien public le sacrifice de nos haines et de nos répugnances, afin que fortement serrés et compactes, nous puissions marcher ensemble à la conquête de notre émancipation, c'est alors, Messieurs, mais seulement alors, que nous en serons dignes et que nous l'obtiendrons.

Les convives étant au moment de quitter la salle, M. FALCONNET a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Nous ne pourrions terminer dignement cette fête, si nous oublions de soulager les victimes de nos dissensions; elles sont peu nombreuses, mais le plus pressant besoin les accable, leurs infirmités, suites de leurs blessures, les ayant laissées dans l'impossibilité de travailler pour gagner leur vie.

Messieurs, si nous célébrons aujourd'hui l'anniversaire de l'*Echo de la Fabrique*, que ce jour soit aussi l'époque de la FONDATION d'une société de bienfaisance qui assurera, pour leur vie, une pension à nos collègues infirmes, des secours aux veuves et aux orphelins.

Je ne suis ici, Messieurs, que l'organe d'un grand nombre d'entre vous, en proposant qu'une commission soit choisie le plus tôt possible parmi ceux qui voudront bien concourir à cette œuvre philanthropique, à l'effet d'en régulariser les travaux, mes collègues et moi nous en appelons à votre humanité. Nous espérons que notre voix sera entendue et que chacun de vous voudra bien, dès ce jour, déposer son offrande.

Ce discours a été écouté avec une attention religieuse. Un triste retour sur le passé a préoccupé un instant l'imagination des convives: des larmes ont sillonné des visages d'hommes. Ces larmes sont précieuses pour l'humanité. L'orateur lui-même était excessivement ému, de nombreux applaudissemens lui ont bientôt prouvé qu'une vive sympathie existait entre ses camarades et lui. Nous avons lieu d'espérer que le vœu émis par M. Falconnet sera réalisé, et qu'il n'aura pas en vain plaidé la cause des victimes d'une époque déplorable.

Immédiatement après, la salle du banquet a été évacuée dans le plus grand ordre. La collecte, au profit des victimes de novembre, a été faite par deux des commissaires; elle a produit la somme de 64 fr. qui a été remise à M. LABORY, président, pour en faire la distribution. M. Labory a prié MM. Perret et Moine de s'adjointre à lui pour cette mission, ce qu'ils ont accepté avec empressement.

Ainsi s'est terminée cette fête prolétaire. Un grand enseignement en ressort. Le peuple est digne de la liberté; et s'il la réclame avec force, il en use avec sagesse. Le peuple sait obéir aux hommes de son choix, et ceux-ci n'oublient pas qu'ils sont les égaux de ceux qui les ont élus. Point de morgue, une franche cordialité, le besoin de l'union, l'attente d'un meilleur avenir, une soif d'instruction, voila les sentimens qui animaient cette réunion d'ouvriers. Mais il faut le dire, ceux qui croiraient qu'un bien-être matériel satisfierait le vœu de la population, se tromperaient gravement. Les intérêts moraux sont mis par elle sur la même ligne; et pour être vrais, nous devons ajouter que nous avons entendu réclamer avec autant d'énergie peut-être l'exercice des droits politiques inhérens à la qualité de citoyen. C'est une idée platement aristocratique d'avoir dit que le peuple avait donné sa démission, nous pouvons assurer qu'il ne nous est rien apparu de semblable.

Nous devons nous féliciter de la conduite prudente de l'autorité qui n'a fait aucun déploiement de force insolite, des dragons seulement étaient prêts à monter à cheval mais ils n'en ont pas eu besoin. Au moment de notre séparation un maréchal-des-logis de gendarmerie est venu demander le nom du président du banquet, on s'est empressé de lui le donner, et sur son observation que cette fête avait eu lieu avec beaucoup d'ordre et s'était terminé de même, il lui a été répondu « que partout où la force armée n'intervenait pas et laissait le peuple user librement de son droit de souveraineté, aucun désordre n'avait lieu. » M. le maréchal-des-logis n'a rien répondu et s'est retiré pour aller sans doute méditer la vérité de cette maxime.

Cette fête fera époque dans l'histoire du prolétariat; elle servira aussi à placer le journalisme au rang qu'il mérite et qu'il obtiendra; enfin, comme nous l'avons dit dans le programme, ELLE OUVRIRA UNE ÈRE NOUVELLE, car un caractère particulier et original ne saurait lui être dénié; le banquet des actionnaires de l'*Echo* est le premier qui a lieu sous les auspices du journalisme et de l'industrie unis ensemble, se prêtant un mutuel secours.

BERGER.